

Dour ha Douar Sauvegarde du Trégor
Yves-Marie Le Lay, président
7, rue de Kermaquer
29241 Locquirec

Le 26 août 2019

Agence Régionale de la Santé

Monsieur le Directeur

CS 14253

35042 RENNES Cedex

Monsieur le directeur,

depuis deux mois, sur au moins une partie du littoral de la commune de Locquirec dans le Finistère, quelques centaines de personnes ont été exposées à leur insu à des émanations toxiques d'hydrogène sulfuré et d'ammoniac sur la partie est de la plage du Fond de la Baie à des concentrations de quelques dixièmes de ppm jusqu'à 40 ppm. Ces mesures ont été effectuées par nos soins les 22 et 25 août sur plusieurs points.

Avec de telles mesures, nous pouvons affirmer que ces femmes, ces hommes, ces enfants, ont subi peut-être, sans en comprendre l'origine, des maux de tête, des irritations oculaires et de la gorge, comme répertoriés par les services de l'ARS en Martinique. Ces symptômes ont pu être aggravés chez les personnes vulnérables et ont peut-être nécessité des soins sans que les patients et le corps médical aient pu connaître ni même soupçonner la cause de leurs maux.

Comme vous le savez pour en avoir reçu copie, Monsieur le maire de Locquirec a été avisé et dûment informé de cet état de fait dès le 23 juillet, avec un rappel le 22 août, sans prendre la moindre mesure pour tenter de mettre fin à ce grave problème de santé et de sécurité publiques et au moins à en informer les usagers de cette plage, voire même à prendre un arrêté de fermeture et d'interdiction de fréquentation des lieux.

Si nos associations n'excusent pas le comportement inconséquent du premier magistrat de cette commune, elles n'ignorent pas combien il se peut se prévaloir d'une interprétation des recommandations officielles prescrites actuellement sur le sujet et validées par l'ARS de Bretagne. Il s'en tient à la signalétique en cours, établie en 2010 à la suite de l'alerte soulevée par nos associations en 2009 après la mort d'un cheval à Saint-Michel-en-Grève conjointe à l'intoxication suraiguë de son cavalier et de la tempête médiatique qui a accompagné ces événements. Or, nous la jugeons inadaptée à la situation de cette plage comme très vraisemblablement de tant d'autres en Bretagne.

Il ne s'agit pas ici de seuls dépôts visibles d'algues abandonnées par la marée dont il faut s'écarter. En bas de plage, sur l'estran couvert à chaque marée, la présence d'hydrogène sulfuré et d'ammoniac ne se manifeste pas toujours par la présence d'algues qui en se décomposant en sont la cause. Car, ces gaz imprègnent les sédiments et se libèrent par la pression exercée sur eux par la marche, même si les algues en surface ont été dispersées par les vents et les courants. La caractéristique de ce processus est en plus de l'odeur d'oeuf pourri la couleur noir de fumée de ces sédiments pollués. De surcroît, en haut de plage, ce sont des algues

soustraites à la marée par des coefficients de mortes-eaux qui sont recouvertes par le sable sec charrié par le vent. Ainsi invisibles, en dehors de leur milieu et privées de lumière, elles pourrissent également en dégageant hydrogène sulfuré et ammoniac sous les pas des nombreux promeneurs et plagistes. Rien de tout cela n'est mentionné ni même évoqué dans la signalétique actuelle. Le public est donc dans l'ignorance totale des risques qu'il encourt à fréquenter ces lieux. Nos associations vous demandent de remédier à cette carence au plus vite en procédant à une nouvelle signalétique disposée à plusieurs endroits d'un même site pour être parfaitement lisible par le public.

Par ailleurs, elles ne peuvent que s'étonner que vous n'ayez pas encore établi un suivi journalier de toutes les plages et sites affectés par les marées vertes alors que le CEVA en a dressé l'inventaire en Bretagne en 2010. Ce suivi largement diffusé donnerait au public toutes les informations sur les taux de concentration de ces deux gaz sur ces sites. En connaissance de cause, il pourrait ainsi soit éviter leur fréquentation en cas de concentration trop élevée, soit en jouir sans inquiétude si aucun gaz n'y a été détecté. Et notre surprise est d'autant plus grande qu'en un autre territoire de la République un tel suivi existe. Même s'il ne s'agit pas de la même espèce d'algues en putréfaction, il s'agit des mêmes gaz toxiques, sauf à considérer que l'hydrogène sulfuré et l'ammoniac breton seraient d'une composition chimique différente et moins nocive que celle de la Martinique et qu'ils ne présenteraient pas les mêmes dangers... Donc, notre deuxième demande porte sur l'établissement dans les meilleurs délais de ce suivi. Nous ne doutons pas que vos collègues martiniquais vous guident utilement dans ce travail.

Mais sans attendre, nous vous serions gré d'inciter au plus vite Monsieur le maire de Locquirec à prendre un arrêté de fermeture de cette plage et d'informer le public des risques pris à fréquenter ces lieux.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur de notre considération.